

Distr.  
LIMITEE

TD/B/39(2)/SC.1/L.2  
25 mars 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Trente-neuvième session  
Deuxième partie  
Genève, 15 mars 1993  
Point 3 de l'ordre du jour

Comité de session I

POLITIQUES COMMERCIALES, AJUSTEMENT STRUCTUREL ET REFORME ECONOMIQUE :  
REFORMES DE POLITIQUE COMMERCIALE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT  
ET APPUI INTERNATIONAL REQUIS

Conclusions concertées du Comité de session I

Conformément au paragraphe 128 de l'Engagement de Carthagène, le Comité de session I a examiné les questions relatives aux réformes de politique économique et commerciale dans les pays en développement et à l'appui international requis. Le débat a été considérablement enrichi par des exposés nationaux individuels. Le Comité a procédé en outre à des discussions informelles au cours desquelles il y a eu des échanges de vues et d'idées avec de hauts fonctionnaires et des experts dans ce domaine.

Au cours des discussions, une large convergence de vues s'est dégagée sur les conclusions suivantes :

1. Le Comité a noté avec satisfaction que les pays en développement poursuivaient leurs réformes de politique commerciale et leur ajustement structurel et il a estimé que ces efforts devraient continuer, de façon

page 2

compatible avec leurs besoins en matière de commerce, de financement et de développement. Ces réformes ont plus de chances d'aboutir si elles sont conçues et appliquées dans le cadre d'efforts et démarches plus vastes de réforme économique. La communauté internationale reconnaît les coûts sociaux considérables qui peuvent résulter de la mise en oeuvre des réformes. Les programmes de réforme devraient donc comporter un volet social et prévoir un filet de protection approprié, surtout à l'intention des groupes sociaux vulnérables.

2. L'échange de vues entre membres du Conseil donne des aperçus très intéressants sur le fonctionnement des programmes de réforme. La coopération technique peut contribuer à améliorer la conception et l'exécution de ces programmes.

3. Il a été reconnu que la libéralisation du commerce est un instrument important pour accroître l'efficacité économique et améliorer l'affectation des ressources et la croissance dans tous les pays.

4. Il y a eu consensus pour penser que la communauté internationale devrait soutenir ces efforts des pays en développement, en particulier ceux des pays les moins avancés, tout spécialement en améliorant convenablement l'accès aux marchés et en intensifiant les apports de ressources financières et les allègements de dette. Les changements de la politique commerciale dans les pays en développement se sont de plus en plus orientés vers la libéralisation, contribuant ainsi à l'expansion du commerce mondial et renforçant les possibilités d'exportation et les perspectives de croissance pour tous les pays.

5. Un résultat rapide, positif et équilibré des Négociations d'Uruguay est de la plus haute importance pour l'avenir du système commercial mondial et le succès des réformes économiques.

6. La stabilité macro-économique et la compatibilité des politiques gouvernementales ont été jugées essentielles au succès des réformes de politique commerciale.

7. L'avis a été exprimé que l'appui international devrait autoriser le pluralisme des démarches vers des réformes de politique commerciale, compte pleinement tenu des circonstances propres à chaque pays et de ses caractéristiques économiques, sociales et culturelles.

8. Le Comité a estimé que la mise en valeur des ressources humaines, tout spécialement l'éducation, est un élément essentiel d'un renforcement de la compétitivité internationale et devrait aller de pair avec la technologie, la formation professionnelle, le renforcement des capacités de direction d'entreprises et l'innovation. La mise en valeur des ressources humaines exige un soutien extérieur substantiel, en particulier dans les pays les moins avancés.

9. Une coopération intensifiée entre les pays développés et les pays en développement, ainsi qu'entre leurs entreprises, dans les domaines du progrès technologique et des investissements étrangers directs peut contribuer notablement à renforcer la compétitivité internationale et l'expansion des exportations.

10. Il a été convenu que, conformément au paragraphe 52 de l'Engagement de Carthagène, la CNUCED devrait envisager, dans les limites des ressources existantes, d'identifier et de traiter les questions fondamentales qui surgissent en matière de commerce et de développement, notamment en vue de les anticiper, dans un monde en mutation rapide. Il a été suggéré que le Conseil, lors d'une réunion directive, envisage les démarches possibles à ce propos. Il a été suggéré aussi de demander au Secrétaire général de la CNUCED d'établir la documentation nécessaire, en faisant appel à des experts de haut niveau. Dans l'accomplissement de cette tâche, la CNUCED devrait tenir pleinement compte des travaux d'autres organisations internationales compétentes afin d'assurer le caractère convergent et solidaire de toutes les activités.

11. Le Groupe d'experts des pratiques commerciales restrictives devrait poursuivre ses travaux sur les politiques et règles pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives en vue d'encourager la concurrence, de favoriser le bon fonctionnement des marchés et une affectation efficace des ressources, ainsi que d'amener une libéralisation plus poussée du commerce international.

12. Dans le cadre du programme de travail adopté par le Groupe de travail spécial sur l'expansion des débouchés commerciaux des pays en développement, les pays participants ont été invités à faire la place voulue, dans leurs exposés nationaux, aux aspects concernant l'appui aux réformes des pays en développement.

page 4

13. La proposition relative à l'étude des mécanismes de prix axés sur le marché, en tant que moyen de favoriser le transfert de technologie aux pays en développement, a fait l'objet d'une discussion. Quelques délégations ont estimé qu'elles n'avaient pas suffisamment de temps pour se faire une opinion à son sujet ou pour en débattre en profondeur. Il a été convenu que le secrétariat affinerait encore cette proposition, qui serait examinée par le Conseil à la première partie de sa quarantième session.

14. Il a également été suggéré de poursuivre l'étude des politiques nationales dans les pays en développement et des mesures appropriées d'appui extérieur afin d'assurer le succès à plus long terme des réformes de politique commerciale.

-----